



QUANT À LA CRÉATION D'UNE CAISSE... (annexe à l'appel à signature diffusé par La Maison des Artistes)

Si l'extension des garanties sociales comme la maladie professionnelle et l'accident du travail sont indispensables pour protéger les artistes, elle ne se fera que par une augmentation des cotisations sociales. Sans employeur, qui va s'acquitter des cotisations de ces garanties supplémentaires, sinon les artistes !

Le régime de sécurité sociale des artistes auteurs participe largement à la solidarité nationale en la matière. Les artistes n'étant pas des consommateurs de frais de santé, ils coûtent à la Collectivité beaucoup moins que ce qu'ils cotisent. Par conséquent, **aucun argument de nature économique ou comptable n'est recevable.**

La création d'une caisse conduira inéluctablement non seulement à une **réduction de personnel**, mais aussi à un **traitement des dossiers** et à une **gestion globale sans « humanité »** dans laquelle l'accueil, l'écoute, l'information seront mis au second plan.

Si la mutualisation des outils de travail est pertinente, la réunion des services **exige réflexion et concertation** préalables entre les différents acteurs du régime, y compris avec les designers. Car, si les préoccupations des artistes de l'image et de l'écrit se rejoignent, l'exercice de l'activité des uns n'est pas le même que pour les autres et les relations des uns avec leurs diffuseurs ne sont pas les mêmes que pour les autres.

Et ensuite... pourquoi pas une fusion totale dans le régime général... ! et, pire un rattachement au RSI... !

Identification professionnelle et délivrance du SIRET par les CFE URSSAF, assimilation (sauf option) des droits d'auteur déclarés en traitements et salaires (avec perte de l'abattement de 34% en Micro BNC), etc., ces nouvelles dispositions administratives vont dans le sens d'un rattachement à moyen terme au Régime Général voire au Régime Social des Indépendants (RSI).

Nous ne pouvons ni les croire, ni leur faire confiance... car...

hier encore, lors de la nomination d'un directeur commun aux services, on nous assurait qu'il n'y aurait pas de fusion....,

aujourd'hui, on nous promet par la création d'une caisse, une meilleure gestion de notre régime et l'amélioration des services....,

demain, on nous assure la préservation de notre régime artistes auteurs « gravé dans le marbre de la Loi »...

Si les services de l'État **sont capables de supprimer l'agrément et d'évincer** ainsi notre structure de veille sur le régime des artistes auteurs, ils le **feront aussi avec une caisse**, même gravée dans le « marbre de la Loi ».

C'est pourquoi, La Maison des Artistes appelle tous les artistes auteurs, de toutes les disciplines, à dire : **NON à la création d'une caisse anonyme de sécurité sociale.**